



Client : Olymel

Résumé du projet : Gestion de la formation SST & Rédaction des fiches de cadenassage et espaces clos

Portée : Les dix-huit (18) usines d'abattage et de transformation de porcs et volailles au Québec.

Budget : Projet total de 229 000 \$

Échéancier de réalisation : Décembre 2001 à décembre 2004

Ressources SIM impliquées : Rémy Bélanger, conseiller en entreprises
Hugo Cloutier, conseiller en entreprises
André Samson, conseiller en entreprises
Gilbert Roy, conseiller senior en santé/sécurité et en surveillance de chantiers

Objet de la demande initiale:

Olymel est le leader canadien de l'abattage, de la coupe, de la transformation et de la commercialisation de la viande de porc et de volaille. Olymel, c'est 18 établissements d'abattage, de transformation et de distribution. La philosophie, qui émane du corporatif, est centrée particulièrement sur un processus minutieux de sélection de travailleurs. En contrepartie, Olymel s'engage à offrir à ses nouveaux employés un cadre de travail, une formation, des conditions et des activités sociales afin qu'ils s'intègrent harmonieusement dans leur milieu de travail et adhèrent ainsi aux valeurs de qualité et d'efficacité.

Outre la formation reliée aux méthodes de travail, Olymel consacre beaucoup d'énergie à offrir à ses employés des conditions de travail sécuritaires, conditions auxquelles s'intègrent de bonnes pratiques de travail. Dans ce contexte et dans la foulée d'une initiative corporative, Olymel souhaitait convier tout son personnel de supervision à une formation complète sur les aspects sécuritaires du travail afin d'intégrer plus spécifiquement ce volet à leur pratique de gestion.

D'autre part et dans le but de fournir aux employés les outils nécessaires à l'amélioration de leurs méthodes de travail au niveau santé/sécurité, on souhaitait que soient élaborées des fiches de cadenassage et des fiches de travail en espaces clos.

Description du projet : Le projet de gestion de la formation en santé et sécurité au travail a permis de réaliser les activités suivantes:

- Former les superviseurs à la nouvelle législation en matière de santé et sécurité au travail pour toutes les usines du Québec.
- Former les travailleurs des usines à la sécurité générale sur les chantiers de construction.
- Développer et implanter le système de cadenassage pour chaque équipement de production à risque (fiche de cadenassage) de chacune des usines.
- Former les travailleurs des usines aux procédures de cadenassage.
- Développer et implanter le système de travail en espaces clos pour les espaces ou les zones à risque (fiches d'espaces clos) de chacune des usines.
- Former les travailleurs des usines aux procédures lors de travaux en espaces clos.
- Planifier, organiser et réaliser le suivi des formations dispensées en santé & sécurité au travail.